

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا
وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ.
وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:
إِنَّ أَعْظَمَ النِّكَاحِ بَرَكَهَ أَيْسَرُهُ مُؤَنَّةً.

FACILITER LE MARIAGE

Chers Musulmans!

Dans le verset que j'ai lu, Notre Créateur dit :
« Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses afin que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. »¹ Et dans le hadith que j'ai lu, notre Prophète (s.a.s) dit: « Le meilleur mariage est celui qui est le plus facile »²

Chers croyants !

Le mariage fait partie d'un des commandements d'Allah (j.j.) et de la Sunna du Prophète Muhammad Mustafa (s.a.s). A ce sujet, notre Prophète (s.a.s) nous a avertis ainsi: *النِّكَاحُ مِنْ سُنَّتِي. فَمَنْ لَمْ يَعْمَلْ بِسُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي.*

« Le mariage est ma Sunna et celui qui ne pratique pas ma Sunna ne fait pas partie de moi. »³

Le mariage est un contrat/acte sacré qui impose des responsabilités religieuses, juridiques et morales à la femme et à l'homme. Le mariage n'est pas un fardeau mais au contraire une bénédiction. Ce n'est pas une malédiction mais au contraire une miséricorde. Il ne se résume pas uniquement à la satisfaction des besoins biologiques. En effet, il consiste à partager la joie et la tristesse de l'un et de l'autre.

Honorables musulmans !

Comme l'a dit le Prophète (s.a.s), se marier protège les yeux du haram et préserve la chasteté.⁴ Le mariage est le fondement et la garantie d'une société forte et d'un avenir solide. C'est un havre de paix qui protège les conjoints du mal est un refuge contre toutes sortes de menaces. En fait, dans le Coran notre Seigneur Tout-Puissant décrit cet aspect du mariage et dit : « Vos femmes sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. »⁵

Honorables croyants !

L'acte de mariage est établi avec le consentement mutuel de l'homme et de la femme ainsi que la présence des témoins. Il s'agit d'annoncer l'union de deux personnes qui s'aiment. En se mariant, l'homme et la femme se promettent mutuellement l'amour, le respect, la loyauté, la patience et la compassion. Ils

acceptent d'être auprès de l'un et de l'autre dans les meilleurs et les pires moments de la vie, dans la joie et dans la tristesse.

Très chers musulmans !

Durant les cérémonies de mariage, l'humilité et la simplicité sont essentielles. Évitez l'ostentation, l'excès et le gaspillage. Malheureusement de nos jours, nous sommes témoins des dépenses excessives réalisées pour des mariages qui mettent les familles en difficulté. L'endettement excessif des époux lorsqu'ils fondent leur foyer peut se transformer en un obstacle pour leur bonheur et leur tranquillité. A cause des problèmes financiers, les meilleurs instants de leur vie de couple peuvent être vécus dans la difficulté. Ainsi a cause de cela, certains mariages se terminent avant même de commencer ou peuvent se terminer par une séparation à l'avenir.

Chers croyants !

Dans chaque étape du mariage, nous devons agir selon l'agrément d'Allah (j.j.) et de manière appropriée à la tradition prophétique. Fondons le foyer de nos enfants avec la *basmalah*. Lors des célébrations de mariage respectons les commandements et les interdictions de l'Islam. Ne transgressons pas les limites de l'intimité. Évitez les actes illicites qui nuisent à la santé et à la réputation. Évitez les comportements qui perturbent la tranquillité de la société, qui dérangent l'environnement et qui nuisent à la vie et aux biens des personnes. N'oublions jamais que notre Créateur nous observe en permanence et que nous allons tous rendre compte de nos actions.

Mes frères !

Je termine ma khoutba en vous partageant deux informations. Tout d'abord, cette année nos citoyens ont fait preuve de bienveillance au sujet de l'organisation du sacrifice par procuration auprès de notre Présidence des Affaires Religieuses et la Fondation Diyanet. Alhamdulillah 745 535 des sacrifices qui nous ont été confiés, ont été remis à 35 millions de nos frères et sœurs en Turquie et dans les autres pays, notamment aux victimes du tremblement de terre. Qu'Allah accepte vos dons qui ont permis de donner le sourire aux plus démunis.

L'information suivante concerne les cours coraniques de cet été qui ont commencé le lundi 3 juillet pour une durée de six semaines. Les inscriptions continuent. Nous attendons la participation des enfants à ces cours pour qu'ils puissent apprendre le Coran et les principaux fondements de l'Islam. Ne laissez pas échapper cette opportunité.

¹ Sourate al-Rûm (Les Romains), 30/21.

² Ahmed, VI, 83.

³ Ibn Mâjah, *K. al-Nikâh*, 1.

⁴ al-Bukhârî, *K. al-Nikâh*, 3.

⁵ Sourate al-Baqara (La Vache), 2/187.